

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 15 janvier 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2019-0001 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux

CA5-2019-0002 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

Liste des virements budgétaires pour le mois de novembre 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, 2400, boulevard Louis-XIV, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, 2400, boulevard Louis-XIV, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 34 et se termine à 17 h 37.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne corrige le présentateur en indiquant que la séance du mois de décembre a eu lieu le 11 et non le 12.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 37 et se termine à 17 h 40.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab*, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, 2197, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab*, R.C.A.5V.Q. 227

(Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, 2197, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 40 et se termine à 17 h 43.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54091Ha, R.C.A.5V.Q. 230 (Autisme Québec, 4, rue Réjeanne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54091Ha, R.C.A.5V.Q. 230 (Autisme Québec, 4, rue Réjeanne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne et un citoyen se questionnent sur la transformation d'une maison résidentielle en local commercial, dans le contexte où il y a des bâtiments commerciaux vides dans ce secteur qui pourrait répondre au besoin. On lui précise que les orientations de la ville sont de créer une trame commerciale sur le boulevard des chutes dans ce secteur. Une citoyenne se demande si les maisons résidentielles qui se trouvent dans la zone touchée devront payer des taxes commerciales ? On lui répond que non, puisque c'est une zone mixte résidentielle et commerciale, donc la taxation est liée à l'usage. Les maisons résidentielles paient la taxe résidentielle et les maisons commerciales paient la taxe commerciale.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 43 et se termine à 17 h 53.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2019-0004 **Approbation d'un projet de modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha*, R.C.A.5V.Q. 228 (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5GT2018-051](#)**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha* (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0005 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones localisées au nord du boulevard Sainte-Anne, au sud de la rue du Vignoble, à l'ouest de la rivière Beauport et à l'est de l'avenue Monseigneur-Gauthier et du boulevard du Loiret, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5GT2018-052](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones localisées au nord du boulevard Sainte-Anne, au sud de la rue du Vignoble, à l'ouest de la rivière Beauport et à l'est de l'avenue Monseigneur-Gauthier et du boulevard du Loiret, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2019-0006 **Subvention de 5 000 \$ à l'École de musique des Cascades de Beauport inc. concernant la tenue de l'activité Les balcons s'animent dans Montmorency à l'arrondissement de Beauport - A5LS2018-060 (CT-2405765)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'École de musique des Cascades de Beauport inc. pour la tenue de l'activité Les balcons s'animent dans Montmorency.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0007 **Versement de subventions à certains organismes pour l'année 2019 - A5LS2018-061 (CT-2406483)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement des subventions aux organismes suivants pour leur fonctionnement :

- Maison des jeunes de Beauport Ouest : 44 472 \$
- TRIP Jeunesse Beauport : 55 790 \$
- Communautés solidaires : 5 136 \$.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autres

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

CA5-2019-0008 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-070***

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0009 **Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-070***

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin de permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires sur les lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec, sous réserve du respect de certaines normes. Ces lots sont situés dans la zone 52015Mc située approximativement à l'est de la rue Cyr, au sud du boulevard Louis-XIV, à l'ouest de la rue Lindsay et au nord de l'avenue Saint-Michel.

CA5-2019-0010 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-071***

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0011 **Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-071**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip situées approximativement à l'est du boulevard Raymond, au sud et à l'ouest du boulevard Louis-XIV et au nord de la rue Paul-Émile-Giroux. La zone 52068Ip est agrandie à même une partie de la zone 52067Ra afin d'appliquer sur cette partie du territoire les normes prescrites pour la zone 52068Ip. De plus, un écran tampon est désormais exigé à la nouvelle limite nord de la zone 52068Ip.

CA5-2019-0012 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, 2197, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2018-072**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 51067Ab, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, 2197, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0013 **Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, 2197, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2018-072**

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 51067Ab, située approximativement à l'est de la rue Astrid, au sud de la rue du Serpolet et de son prolongement à l'ouest, à l'ouest de la rue du Sénégal et au nord du boulevard Louis-XIV. La zone 51071Mb est agrandie à même une partie de la zone 51067Ab, soit à même le lot numéro 6 174 530 du cadastre du Québec, afin d'appliquer sur cette partie du territoire les normes prescrites pour la zone 51071Mb.

CA5-2019-0014 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54091Ha, R.C.A.5V.Q. 230 (Autisme Québec, 4, rue Réjeanne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-073**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54091Ha, R.C.A.5V.Q. 230 (Autisme

AM5-2019-0015 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54091Ha, R.C.A.5V.Q. 230 (Autisme Québec, 4, rue Réjeanne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-073*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54091Ha située approximativement à l'est de la rue France, au sud de l'avenue Royale, à l'ouest de la rue de la Terrasse-Orléans et au nord du boulevard des Chutes. La zone 54087Mb est agrandie à même une partie de la zone 54091Ha, afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 54087Mb.

AM5-2019-0016 *Avis de motion du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 232 et dépôt du projet de règlement - A5DA2019-003*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un règlement décrétant la tarification applicable dans l'arrondissement à l'égard d'une demande de modification à un règlement d'urbanisme, de dérogation mineure, d'autorisation d'un usage conditionnel ou d'approbation d'un plan de construction ou de modification ou d'une occupation d'un immeuble, à l'égard des activités et aux services offerts en matière de loisirs, à l'égard de la location d'espaces récréatifs et à l'égard de la délivrance de consentements municipaux. Ce règlement abroge le Règlement R.C.A.5V.Q. 184 ainsi que le Règlement R.C.A.5V.Q. 220. Ce règlement a effet à compter du 1^{er} mars 2019. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM5-2019-0017 *Avis de motion du Règlement modifiant et abrogeant des règlements sur la délégation de pouvoirs, la circulation, le stationnement et d'autres matières, R.C.A.5V.Q. 215 et dépôt du projet de règlement - A5DA2019-004*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs afin que certains fonctionnaires soient dorénavant titulaires de certaines délégations et que d'autres ne le soient plus. Le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement est également modifié afin de prévoir que le responsable de l'application de ce règlement est dorénavant le directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente. Enfin, considérant que le conseil de la ville aura désormais la compétence exclusive relativement à la voirie, le Règlement de l'Arrondissement Beauport sur la modification de trottoir et de bordure de rue est abrogé. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CA5-2019-0018 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, 305, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-065**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb*, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, 305, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 01 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement